



## CAR/ASP :: Plan d'Action pour le contrôle des introductions d'espèces et des espèces envahissantes

Les problèmes découlant de l'introduction, intentionnelle ou fortuite, d'espèces non-indigènes sont considérés parmi les plus importantes menaces à la diversité biologique. Ceci a été confirmé lors du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable. Le plan de mise en oeuvre, débattu lors de ce sommet, invite à renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour contrôler les espèces non-indigènes envahissantes et à encourager le développement, à tous les niveaux, de programmes de travail efficaces sur les espèces envahissantes.

Pour la Méditerranée, l'introduction d'espèces non-indigènes marines est un phénomène connu et étudié depuis longtemps. Il s'est cependant récemment accru et certaines de ces espèces se sont avérées envahissantes.

Tenant compte de ces considérations, la cinquième réunion des Points Focaux Nationaux pour les Aires Spécialement Protégées (Valence, avril 2001) a recommandé l'élaboration d'un Plan d'Action visant à renforcer les capacités des pays méditerranéens en matière de prévention et de contrôle des introductions d'espèces en mer Méditerranée et à coordonner leurs efforts à ce sujet.

Sur la base de la recommandation faite par la cinquième réunion des Points Focaux ASP, les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont invités le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à travailler à l'élaboration d'un Plan d'Action pour contrôler les introductions d'espèces et les espèces envahissantes marines.

Dans l'élaboration du projet de Plan d'Action, le CAR/ASP a tenu compte, dans la mesure du possible, des initiatives de l'IOC, de la FAO, de l'OMI, de la CDB, de l'IUCN et du Conseil de l'Europe. L'expérience acquise de l'élaboration et de la mise en oeuvre des quatre Plans d'Action relatifs à la conservation d'espèces (Phoque moine, Tortues marines, Cétacés et Végétation marine) adoptés dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée a été également mise à profit.

Ce Plan d'Action a été conçu pour constituer une stratégie Méditerranéenne qui fait face aux problèmes engendrés par l'introduction d'espèces marines d'origine étrangère.

Une réunion d'experts (Barcelone, octobre 2002) a examiné le Plan d'Action provisoire, en vue de l'enrichir et de l'améliorer. La version, adoptée par la réunion d'experts, a été soumise à la sixième réunion des Points Focaux ASP (Marseille, juin 2003). La version finale du Plan d'Action, acté par la réunion des Points Focaux, a été adoptée par la treizième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (Catane, novembre 2003).



[Télécharger le Plan d'action \(en pdf\)](#)



## [Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction d'espèces non-indigènes et des espèces envahissantes marines en méditerranée](#)



### [Guide pour l'analyse des risques et l'évaluation des impacts des introductions d'espèces non-indigènes](#)

#### **Projet de Partenariat Globallast dans la Région de la Méditerranée**

En janvier 2008, le REMPEC a amorcé la mise en oeuvre dans la région méditerranéenne du projet FEM (Fonds pour l'environnement mondial) / PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) / OMI (Organisation maritime internationale) de « Construire un partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires » (Partenariat GloBallast). La durée prévue de ce Projet est de cinq ans (de 2008 à 2012).

Le Projet de Partenariat GloBallast est la continuation et vise à répliquer à plus grande échelle un premier projet FEM / PNUD / OMI, mis en oeuvre entre 2000 et 2004 dans des pays pilotes, pour résoudre les problèmes de gestion des eaux de ballast de navires. Le Projet de Partenariat GloBallast tient également compte de nouveaux développements, comme l'adoption, en 2004, de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast des navires et des sédiments (Convention BWM).

L'objectif du Partenariat GloBallast est d'aider les États en développement, les plus vulnérables, à mettre en place des mécanismes, durables et adaptés au niveau de risque, pour la gestion et le contrôle des eaux de ballast et des sédiments des navires, et par voies de conséquence de limiter les effets négatifs des espèces aquatiques invasives, transférées par les navires.

Cinq régions prioritaires ont ainsi été identifiées, à savoir les Caraïbes, la Méditerranée, la côte pacifique de l'Amérique du Sud, la Mer Rouge et le Golf d'Aden, et la côte Ouest de l'Afrique. En outre, le Pacifique Sud sera également aidé pour développer sa stratégie de gestion des eaux de ballast.

Le Projet de Partenariat GloBallast s'appuie, dans la région méditerranéenne, sur le Plan d'Action pour la Méditerranée du PNUE, et en particulier sur les deux Centres suivants: le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) et le Centre d'Activités Régional/Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP).

Le REMPEC, en collaboration avec le CAR/ASP, coordonnera et facilitera l'organisation de six formations et ateliers et de trois réunions du Groupe de travail régional dans le cadre de ce Projet de Partenariat GloBallast. Ces événements devraient être organisés dans les Pays Partenaires Leaders de la région méditerranéenne (la Croatie et la Turquie).

#### **Le CAR/ASP: Un partenaire dans l'organisation de la Première Réunion du Groupe d'Etude Régional GloBallast**

Le développement d'une stratégie méditerranéenne, portant sur l'introduction d'organismes aquatiques nocifs et pathogènes, via les eaux de ballast et sédiments des navires, est en bonne voie alors que dix-huit Etats côtiers méditerranéens et la Commission européenne, se réunissant les 11 et 12 septembre 2008 à Dubrovnik, en Croatie, ont décidé de former un groupe d'étude régional (Task Force) pour développer une telle stratégie et promouvoir l'entrée en vigueur de la convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM), adoptées sous les auspices de l'Organisation Maritime internationale (IMO). Quatre Etats côtiers méditerranéens (Egypte, Espagne, France et Syrie) ont ratifié ou accédé à la convention BWM, qui entrera en vigueur 12 mois après la date à laquelle au moins 30 Etats, dont les flottes marchandes représentent au total au moins 35 % du tonnage brut de la flotte mondiale

des navires de commerce, l'auront ratifiée. La réunion a décidé à l'unanimité que la Croatie devrait diriger le groupe d'Etude pendant la première présidence, à savoir jusqu'à la seconde réunion du Groupe d'Etude, qui doit se tenir en 2010.

La réunion de Dubrovnik était organisée les 11 et 12 septembre 2008 par le REMPEC dans le cadre du projet FEM / PNUD / OMI " Construire un partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires (Partenariat Globalast)", en coopération avec le Centre d'Activité Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et le Ministère de la mer, du transport et des infrastructures de Croatie. Pour en savoir davantage, [cliquer ici](#)